







## Détail des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

### Syndicat Mixte de l'Oise et du Plateau Picard

**104 communes :** Abbeville-Saint-Lucien, Airion, Angivillers, Ansauvillers, Avrechy, Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Breteuil, Broyes, Brunvillers-la-Motte, Bucamps, Bulles, Campremy, Catheux, Catillon-Fumechon, Cernoy, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Coivrel, Conteville, Cormeilles, Courcelles-Épayelles, Cressonsacq, Crèvecœur-le-Petit, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Cuignières, Doméliers, Domfront, Dompierre, Erquinvillers, Esquennoy, Essuiles-Saint-Rimault, Ferrières, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, Fournival, le Frestoy-Vaux, Froissy, le Gallet, Gannes, Godenvillers, Gouy-lès-Groseillers, Grandvillers-aux-Bois, Hardivillers, la Hérelle, Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Maisoncelle-Tuilerie, Ménévillers, Méry-la-Bataille, le Mesnil-Saint-Firmin, le Mesnil-sur-Bulles, Montgérain, Montiers, Montreuil-sur-Brèche, Mory-Montcruz, Moyenneville, la Neuville-Roy, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Noroy, Nourard-le-Franc, Noyers-Saint-Martin, Oroër, Ourcel-Maison, Paillart, Plainval, Plainville, le Plessier-sur-Bulles, le Plessier-sur-Saint-Just, le Ployron, Pronleroy, Puits-la-Vallée, le Quesnel-Aubry, Quinquempoix, Ravenel, Reuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Rouvillers, Rouvroy-lès-Merles, Royaucourt, Sains-Morainvillers, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Rémy-en-l'Eau, Sérévillers, Tartigny, Thieux, Tricot, Troussencourt, Valescourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers, Villers-Vicomte Wacquemoulin, Wavignies, Welles-Pérennes.

### Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Abbaye de Froidmont à Campremy (*inscription par arrêté du 30 mai 1988*) : périmètre sur la commune de Campremy ;
- Abbaye de Froidmont à Reuil-sur-Brèche (*inscription par arrêté du 27 décembre 1988*) : périmètre sur les communes de Montreuil-sur-Brèche et Reuil-sur-Brèche ;
- Ancienne Abbaye Notre-Dame de Breteuil (*classement par arrêté du 28 mai 1983 ; inscription par arrêté du 02 mai 1996*) : périmètres sur la commune de Breteuil ;
- Ancienne Abbaye à Saint-Martin-aux-Bois (*classement par arrêtés des 1er janvier 1840 et 28 décembre 1984 ; inscription par arrêté du 28 décembre 1984*) : périmètres sur les communes de Montiers et Saint-Martin-aux-Bois ;
- Ancienne porte du 17ème siècle, rue de Compiègne au Plessier-sur-Saint-Just (*inscription par arrêté du 23 février 1951*) : périmètre sur les communes du Plessier-sur-Saint-Just et Saint-Just-en-Chaussée ;
- Ancienne porte du 17ème siècle, rue du Moulin au Plessier-sur-Saint-Just (*inscription par arrêté du 23 février 1951*) : périmètre sur les communes du Plessier-sur-Saint-Just et Saint-Just-en-Chaussée ;
- Ancien Prieuré Saint-Nicolas à Bonneuil-les-Eaux (*inscription par arrêté du 1er décembre 1998*) : périmètre sur la commune de Bonneuil-les-Eaux ;
- Boutique de tisserand à Hardivillers (*inscription par arrêté du 22 avril 1992*) : périmètre sur la commune de Cressonsacq ;
- Calvaire à Cressonsacq (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Calvaire à Montgérain (*classement par arrêté du 13 octobre 1892*) : périmètre sur la commune de Montgérain ;
- Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère à Chepoix (*classement par arrêté du 04 février 2011*) : périmètre sur les communes de Bacouël et Chepoix ;
- Chapelle à Maignelay-Montigny (*classement par arrêté du 28 décembre 1922*) : périmètre sur la commune de Maignelay-Montigny ;
- Chapelle des Trois Étots à Cernoy (*classement par arrêté du 27 juillet 1970*) : périmètre sur la commune de Cernoy ;
- Château de Cressonsacq (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur les communes de Cressonsacq et la Neuville-Roy ;

- Château et son enceinte à Maignelay-Montigny (*inscription par arrêté du 20 avril 2004*) : périmètre sur la commune de Maignelay-Montigny ;
- Château de Pronleroy (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur la commune de Pronleroy ;
- Château de Saint-Rémy-en-l'Eau (*inscription par arrêté du 04 février 1987*) : périmètre sur la commune de Saint-Rémy-en-l'Eau ;
- Château de Tartigny (*inscription par arrêté du 30 janvier 1998*) : périmètre sur la commune de Tartigny ;
- Croix de chemin à Maignelay-Montigny (*classement par arrêté du 28 décembre 1922*) : périmètre sur la commune de Maignelay-Montigny ;
- Croix en pierre de l'époque de la Renaissance à Ménévillers (*classement par arrêté du 1er août 1861*) : périmètre sur la commune de Ménévillers ;
- Église d'Avrigny (*classement par arrêté du 29 août 1950*) : périmètre sur la commune d'Avrechy ;
- Église de Catillon à Catillon-Fumechon (*inscription par arrêté du 23 février 1951*) : périmètre sur les communes de Catillon-Fumechon et Nourard-le-Franc ;
- Église et cimetière de Pronleroy (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur la commune de Pronleroy ;
- Église de Cressonsacq (*inscription par arrêté du 19 septembre 1949*) : périmètre sur les communes de Cressonsacq, la Neuville-Roy et Pronleroy ;
- Église de la Neuville-Roy (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur la commune de la Neuville-Roy ;
- Église de Noroy (*inscription par arrêté du 14 septembre 1949*) : périmètre sur la commune de Noroy ;
- Église de Ravenel (*classement par arrêté du 15 juillet 1919*) : périmètre sur la commune de Ravenel ;
- Église de Saint-André-Farivillers (*inscription par arrêté du 19 mars 1992*) : périmètre sur la commune de Saint-André-Farivillers ;
- Église Saint-Denis à Catheux (*inscription par arrêté du 13 septembre 2013*) : périmètre sur la commune de Catheux ;
- Église Saint-Denis à Paillart (*classement par arrêté du 19 mars 1992*) : périmètre sur la commune de Paillart ;
- Église Saint-Éloi à Léglantiers (*inscription par arrêté du 07 novembre 1927*) : périmètre sur la commune de Léglantiers ;
- Église Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay à Maignelay-Montigny (*classement par arrêté du 1er janvier 1862*) : périmètre sur la commune de Maignelay-Montigny ;
- Église Saint-Martin à Bulles (*inscription par arrêté du 04 mai 2011*) : périmètre sur la commune de Bulles ;
- Église Saint-Martin de Montigny à Maignelay-Montigny (*classement par arrêté du 15 août 1919*) : périmètre sur la commune de Maignelay-Montigny ;
- Église Saint-Michel à Brunvillers-la-Motte (*classement par arrêté du 28 août 1922*) : périmètre sur les communes de Brunvillers-la-Motte et Plainval ;
- Église Saint-Nicolas de Bonneuil-les-Eaux (*inscription par arrêté du 31 octobre 1997*) : périmètre sur la commune de Bonneuil-les-Eaux ;
- Église de Tricot (*classement par arrêté du 23 juin 1922*) : périmètre sur la commune de Tricot ;
- Église de Vendeuil-Caply (*inscription par arrêté du 08 novembre 1990*) : périmètre sur les communes de Breteuil et Vendeuil-Caply ;
- Entrepôt à vins à Breteuil (*inscription par arrêté du 21 octobre 1994*) : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Ferme de Poneaux ou de Tournelles à Montreuil-sur-Brèche (*inscription par arrêté du 25 novembre 1969*) : périmètre sur la commune de Montreuil-sur-Brèche ;
- Ferme Saint-Rémy-l'Abbaye ou Prieuré de Ronquerolles à Agnetz (*classement par arrêté du 18 avril 1966*) : périmètre sur la commune d'Airion ;
- Ferme de Troussures à Sainte-Eusoye (*inscription par arrêté du 06 janvier 1989*) : périmètre sur la commune de Sainte-Eusoye ;
- Grand théâtre antique à Vendeuil-Caply (*classement par arrêté du 16 mars 1982*) : périmètre sur la commune de Vendeuil-Caply ;
- Maison dite « du Chapitre » à Croissy-sur-Celle (*inscription par arrêté du 28 août 2013*) : périmètres sur la commune de Croissy-sur-Celle ;
- Maison natale d'Hippolyte Bayard à Breteuil (*inscription par arrêté du 14 octobre 2002*) : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Prieuré de Wariville à Litz (*inscription par arrêté du 25 juillet 2006*) : périmètre sur la commune de Bulles ;
- Sucrerie à Francières (*inscription par arrêté du 22 juin 1999*) : périmètre sur la commune de Rouvillers.

## Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée (*inscription par arrêté du 18 septembre 1946*) : périmètre sur la commune de Saint-Just-en-Chaussée.

## Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (AC4) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Saint-Martin-aux-Bois (*arrêté préfectoral du 18 janvier 1989*) : périmètre sur la commune de Saint-Martin-aux-Bois.

## Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captage d'Avrechy (*arrêté de DUP du 22 juin 1988*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Avrechy ;
- Captages de Bonneuil-lès-Eaux (*arrêtés de DUP des 11 décembre 1986 et 27 juin 1991*) : périmètre éloigné sur la commune de Blancfossé ; périmètres rapprochés et éloignés sur les communes de Bonneuil-lès-Eaux et Fléchy ;
- Captage de Broyes (*arrêté de DUP du 23 décembre 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Broyes et Welles-Pérennes ; périmètre éloigné sur la commune de Plainville ;
- Captage de Bucamps (*arrêté de DUP du 07 décembre 1992*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Bucamps ; périmètre éloigné sur la commune de Thieux ;
- Captage de Bulles (*arrêté de DUP du 08 novembre 1983*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Bulles ;
- Captage de Catillon-Fumechon (*arrêté de DUP du 02 avril 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Catillon-Fumechon et Nourard-le-Franc ;
- Captage de Chepoix (*arrêté de DUP du 23 juin 1986*) : périmètre éloigné sur la commune de Bonvillers ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Chepoix ;
- Captage de Doméliers (*arrêté de DUP du 27 février 1987*) : périmètre éloigné sur la commune de Le Crocq ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Doméliers ;
- Captages d'Esquennoy (*arrêtés de DUP des 29 juin 1986 et 29 juillet 1986*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune d'Esquennoy ;
- Captage d'Essuiles-Saint-Rimault (*arrêté de DUP du 27 juin 1991*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Essuiles-Saint-Rimault ;
- Captage de Ferrières (*arrêté de DUP du 28 juillet 2012*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Ferrières ;
- Captage de Fontaine-Bonneleau (*arrêté de DUP du 05 mai 1987*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Fontaine-Bonneleau ;
- Captage du Frestoy-Vaux (*arrêté de DUP du 06 février 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune du Frestoy-Vaux ;
- Captage de Gannes (*arrêté de DUP du 15 janvier 1988*) : périmètre éloigné sur la commune d'Ansauvillers ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Gannes ;
- Captage de Hardivillers (*arrêté de DUP du 12 janvier 1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Hardivillers et Troussencourt ;
- Captages de Maignelay-Montigny (*arrêtés de DUP des 10 mars 1988, 13 avril 1990 et 11 février 2011*) : périmètres rapprochés et éloignés sur les communes de Maignelay-Montigny et Saint-Martin-aux-Bois ;
- Captages de Maisoncelle-Tuilerie (*arrêté de DUP du 07 décembre 1992*) : périmètres éloignés sur les communes de Froissy, Puits-la-Vallée et Sainte-Eusoye ; périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Maisoncelle-Tuilerie ;
- Captage de Méry-la-Bataille (*arrêté de DUP du 03 novembre 1983*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Méry-la-Bataille ; périmètre éloigné sur la commune de Wacquemoulin ;
- Captage du Mesnil-Conteville (*arrêté de DUP du 14 août 1989*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Conteville ;
- Captage de Moyenneville (*arrêté de DUP du 03 octobre 1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Moyenneville ;
- Captage de la Neuville-Roy (*arrêté de DUP du 15 octobre 1984*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de la Neuville-Roy ;
- Captage de Nourard-le-Franc (*arrêté de DUP du 14 novembre 1988*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Nourard-le-Franc ;



- Captage de Noyers-Saint-Martin (*arrêté de DUP du 23 juin 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Noyers-Saint-Martin ;
- Captage d'Ourcel-Maison (*arrêté de DUP du 26 mai 1997*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Ourcel-Maison ;
- Captage de Paillart (*arrêté de DUP du 05 juillet 1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Paillart ;
- Captage de Plainval (*arrêté de DUP du 09 août 1989*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Plainval ;
- Captage de Pronleroy (*arrêté de DUP du 21 septembre 1989*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Pronleroy ;
- Captage de Ravenel (*arrêté de DUP du 26 décembre 1983*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Ravenel ;
- Captage de Reuil-sur-Brèche (*arrêté de DUP du 04 mai 1988*) : périmètre éloigné sur la commune de La Neuville-Saint-Pierre ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Reuil-sur-Brèche ;
- Captage de Royaucourt (*arrêté de DUP du 18 janvier 1999*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Royaucourt ;
- Captage de Saint-Just-en-Chaussée (*arrêté de DUP du 25 novembre 1983*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes du Plessier-sur-Saint-Just et Saint-Just-en-Chaussée ;
- Captage de Saint-Rémy-en-l'Eau (*arrêté de DUP du 18 mars 1999*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Saint-Rémy-en-l'Eau ;
- Captage de Tartigny (*arrêté de DUP du 03 octobre 1996*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Tartigny ;
- Captages de Vendeuil-Caply (*arrêtés de DUP des 17 mars 1986 et 09 octobre 1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Breteuil et Vendeuil-Caply ; périmètre éloigné sur la commune de Saint-André-Farivillers ;
- Captage de Villers-Vicomte (*arrêté de DUP du 17 novembre 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Villers-Vicomte ;
- Captage de Wavignies (*arrêté de DUP du 09 mars 1984*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Wavignies ;
- Captage de Welles-Pérennes (*arrêté de DUP du 23 février 1995*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Welles-Pérennes.

### Servitudes d'alignement (EL7) :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- Plan d'alignement départemental sur la RD 9 (*approbation du 22 janvier 1849*) : alignement sur la commune d'Abbeville-Saint-Lucien ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 11 (*approbation du 10 juillet 1844*) : alignement sur la commune de le Crocq ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 23 (*approbations des 16 décembre 1848, 02 août 1855 et 30 octobre 1871*) : alignements sur les communes d'Ansauvillers, Quinquempoixet Thieux ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 26 (*approbation du 10 avril 1893*) : alignement sur la commune de Moyenneville ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 27 (*approbation non communiquée*) : alignement sur la commune de Montgérain ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 28 (*approbations des 26 avril 1848 et 20 août 1880*) : alignements sur la commune de Paillart ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 34 (*approbations des 24 juillet 1865 et 17 octobre 1869*) : alignements sur les communes de Maisoncelle-Tuilerie et Reuil-sur-Brèche ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 36 (*approbations des 15 février 1856, 16 octobre 1860, 28 octobre 1861, 30 juillet 1864, 19 octobre 1864, 06 novembre 1865 et 24 octobre 1874*) : alignements sur les communes de Cressonsacq, Grandvillers-aux-Bois, le Plessier-sur-Saint-Just, Ponleroy et Rouvillers ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 37 (*approbations des 30 mai 1862, 26 avril 1865, 05 septembre 1865 et 23 août 1892*) : alignements sur les communes de Cernoy, Cressonsacq, Moyenneville et la Neuville-Roy ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 45 (*approbations des 02 janvier 1866, 24 février 1866, 05 juin 1866, 28 septembre 1871 et 27 décembre 1924*) : alignements sur les communes du Frestoy-Vaux, le Ployron et Welles-Pérennes ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 47 (*approbations des 17 décembre 1860, 03 février 1866, 07 février 1866, 26 mai 1866 et 08 février 1867*) : alignements sur les communes de Crèvecœur-le-Petit, Maignelay-Montigny, Plainville, Ravenel et Rocquencourt ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 55 (*approbations des 13 mars 1866, 16 mars 1866 et 26 mai 1866*) : alignements sur les communes de Fournival et Saint-Just-en-Chaussée ;

- Plan d'alignement départemental sur la RD 58 (*approbation du 28 mars 1868*) : alignement sur la commune de Ravenel ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 61 (*approbations des 1er juin 1865, 28 juillet 1865, 14 octobre 1865, 15 décembre 1865, 24 mars 1866 et 31 octobre 1868*) : alignements sur les communes de Bucamps, Essuiles-Saint-Rimault, le Quesnel-Aubry, Saint-André-Farivillers, Thieux et Troussencourt ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 63 (*approbations des 24 août 1872 et 23 avril 1873*) : alignements sur les communes de Paillart et Tartigny ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 73 (*approbations des 31 mars 1866, 03 août 1866 et 26 mars 1903*) : alignements sur les communes de Saint-Martin-aux-Bois et Wacquemoulin ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 74 (*approbations des 05 octobre 1865, 20 octobre 1865 et 16 mars 1866*) : alignements sur les communes de Catillon-Fumechon et Saint-Just-en-Chaussée ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 75 (*approbation du 13 juin 1867*) : alignement sur la commune de Rouvillers ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 90 (*approbations des 18 janvier 1921 et 21 novembre 1868*) : alignements sur les communes de Maignelay-Montigny et Sains-Morainvillers ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 94 (*approbations des 15 janvier 1865, 15 juin 1865, 27 juillet 1865, 05 juin 1866, 28 septembre 1868 et 18 janvier 1869*) : alignements sur les communes d'Ansauvillers, Bulles, Catillon-Fumechon, le Mesnil-sur-Bulles et Mory-Montcrux ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 97 (*approbation du 31 décembre 1869*) : alignement sur la commune de Conteville ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 101 (*approbations des 11 juillet 1866, 20 août 1866, 14 mai 1867, 21 octobre 1871 et 26 février 1912*) : alignements sur les communes de Fournival, Noroy et Saint-Rémy-en-l'Eau ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 106 (*approbation du 13 mars 1866*) : alignement sur la commune de Catheux ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 112 (*approbations des 22 avril 1865 et 11 avril 1866*) : alignements sur les communes de Chepoix et Saint-André-Farivillers ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 117 (*approbations des 31 juillet 1865, 26 mai 1866, 18 septembre 1866, 08 février 1867, 23 novembre 1867 et 24 août 1872*) : alignements sur les communes de Chepoix, Gannes, la Hérelle, Plainval, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée et Tartigny ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 127 (*approbation des 23 septembre 1842, 21 août 1846 et 03 septembre 1862*) : alignements sur les communes de Cuignières, Erquinvillers et Lieuvillers ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 151 (*approbations des 02 mai 1841 et 29 juillet 1841*) : alignements sur la commune de Bulles ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 152 (*approbation du 14 septembre 1844*) : alignements sur les communes de Montiers, ainsi que le Ployron (*approbation non communiquée*) ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 158 (*approbations des 09 avril 1888, 25 mars 1937, 19 mars 1862 et 23 avril 1963*) : alignements sur les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Just-en-Chaussée et Valescourt ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 164 (*approbation du 09 avril 1870*) : alignements sur la commune de Gannes, ainsi que Ansauvillers (*approbation non communiquée*) ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 511 (*approbation du 24 février 1913*) : alignement sur la commune de le Crocq ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 539 (*approbation non communiquée*) : alignement sur la commune de Thieux ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 553 (*approbation du 07 juillet 1875*) : alignements sur la commune de Choqueuse-lès-Bénards, ainsi que Conteville (*approbation non communiquée*) ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 570 (*approbation du 18 juin 1936*) : alignement sur la commune d'Avrechy ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 587 (*approbations des 07 décembre 1872, 06 mars 1926 et 12 février 1927*) : alignements sur les communes de Dompierre, Ferrières et Godenvillers ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 595 (*approbation du 02 juin 1955*) : alignement sur la commune de Tricot ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 916 (*approbation des 19 juillet 1836, 11 janvier 1838 et 28 novembre 1866*) : alignements sur les communes d'Avrechy, Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 929 (*approbations des 03 juillet 1838 et 29 décembre 1840*) : alignements sur les communes de Crèvecœur-le-Petit et Ferrières ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 930 (*approbations des 23 juin 1835 et 28 décembre 1846*) : alignements sur les communes de Chepoix et Viefvillers, ainsi que Tartigny (*approbation non communiquée*) ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 938 (*approbations des 26 septembre 1837, 31 mai 1838, 11 mai 1841, 28 novembre 1866, 06 mars 1926 et 17 mars 1927*) : alignements sur les communes de Maignelay-Montigny, Méry-la-Bataille, Nourard-le-Franc, Saint-Just-en-Chaussée et Tricot ;



- Plans d'alignement départementaux sur la RD 1001 (*approbations des 25 février 1838 et 25 janvier 1842*) : alignements sur les communes d'Esquennoy et Vendeuil-Caply, ainsi que Sainte-Eusoye (*approbation non communiquée*).

### Servitudes relatives à l'établissement de canalisations de transport et de distribution de Gaz (13) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisations de transport de gaz (*arrêté préfectoral du 12 février 2018*) : localisation sur les communes d'Angivillers, Avrechy, Bulles, Fournival, Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Ménévillers, Méry-la-Bataille, Montiers, Ravenel, Rouvillers, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Rémy-en-l'Eau, Valescourt et Wacquemoulin ;
- Postes de livraison : localisation sur les communes de Maignelay-Montigny, Ravenel et Valescourt.

### Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (14) :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Lignes à haute tension aériennes « Argœuves / Terrier n°1 » : localisation sur les communes de Bonneuil-lès-Eaux, Fléchy, Gouy-lès-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Noirémont, Reuil-sur-Brèche, Sainte-Eusoye, Troussencourt et Villers-Vicomte ;
- Lignes à haute tension aériennes « Argœuves / Terrier n°3 » : localisation sur les communes de Bonneuil-lès-Eaux, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Noirémont, Reuil-sur-Brèche, Sainte-Eusoye, Troussencourt et Villers-Vicomte ;
- Lignes à haute tension aériennes « Breteuil / Hargicourt » : localisation sur les communes de Bacouël, Beauvoir, Breteuil, Broyes, Chepoix, la Hérelle, Mory-Montcrux, Plainville, Sérévillers et Vendeuil-Caply ;
- Lignes à haute tension aériennes « Breteuil / Valescourt, dérivation Gannes » : localisation sur les communes de Breteuil, Gannes, la Hérelle et Vendeuil-Caply, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Carrières / Roye, dérivation Valescourt » : localisation sur les communes d'Angivillers, Courcelles-Épayelles, le Frestoy-Vaux, Lieuvillers, Montgérain, Montiers, la Neuville-Roy, Noroy, Pronleroy, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Carrières / Valescourt n°2 » : localisation sur les communes d'Avrechy, Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Carrières / Valescourt, dérivation Rantigny » : localisation sur les communes d'Avrechy, Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Catenoy / Valescourt » : localisation sur les communes de Cuignièrres, Erquinvillers, Lieuvillers, Noroy et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Gannes / Valescourt » : localisation sur les communes de Gannes, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée et Valescourt ;
- Lignes à haute tension aériennes « Maignelay / Matz » : localisation sur les communes de Coivrel, Maignelay-Montigny, Méry-la-Bataille et Tricot ;
- Lignes à haute tension aériennes « Maignelay / Valescourt » : localisation sur les communes de Maignelay-Montigny, le Plessier-sur-Saint-Just, Ravenel et Valescourt ;
- Postes de transformation : localisation sur les commune de Breteuil, Gannes, Maignelay-Montigny et Valescourt.

### Servitudes au voisinage des cimetières (INT1) :

Gestionnaire de SUP : Ministère des Armées

- Cimetière militaire allemand de la Première Guerre Mondiale à Dompierre : périmètre sur la commune de Dompierre ;
- Cimetière militaire soviétique de la Seconde Guerre Mondiale à Noyers-Saint-Martin (*arrêté du 22 juillet 1980*) : périmètre sur la commune de Noyers-Saint-Martin ;
- Nécropole Nationale de la Première Guerre Mondiale à Dompierre (*Journal Officiel du 03 novembre 1990*) : périmètre sur la commune de Dompierre ;
- Nécropole Nationale de la Première Guerre Mondiale à Méry-la-Bataille (*Journal Officiel du 03 novembre 1990*) : périmètre sur la commune de Méry-la-Bataille.

### Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) d'Esquennoy (approbation par arrêté du 28 décembre 2007) : périmètre sur la commune d'Esquennoy ;
- PPRMT de Tricot et Courcelles-Épayelles (approbation par arrêté du 10 septembre 2004) : périmètre sur les communes de Courcelles-Épayelles et Tricot.

### Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées (PM2) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société Storengy (approbation par arrêté du 30 décembre 2014) : périmètre sur la commune de Méry-la-Bataille.

### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Belleuse (décret du 07 mai 1958) : périmètre sur la commune de Croissy-sur-Celle ;
- Station de Catillon-Fumechon « la Garenne » (décret du 1er août 1994) : périmètre sur les communes de Bucamps, Catillon-Fumechon, Nourard-le-Franc, le Quesnel-Aubry et Wavignies ;
- Station de Coivrel (décret du 18 avril 1994) : périmètre sur les communes de Coivrel, Montgérain, Saint-Martin-aux-Bois et Tricot ;
- Station de Saint-Just-en-Chaussée « la Trouée » (décret du 11 août 1983) : périmètre sur les communes de Nourard-le-Franc et Saint-Just-en-Chaussée.

### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Breteuil « les Chandelles » (décret du 23 novembre 1989) : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Station de Catillon-Fumechon « la Garenne » (décret du 29 juin 1990) : périmètre sur les communes de Bucamps, Catillon-Fumechon et Nourard-le-Franc ;
- Station de Coivrel (décret du 16 mars 1982) : périmètre sur les communes de Coivrel, Montgérain et Tricot ;
- Station de Froissy « Champs de Troussures » (décret du 23 novembre 1989) : périmètre sur les communes de Froissy et Sainte-Eusoye ;
- Station de Maignelay-Montigny « Montdidier » (décret du 02 décembre 1963) : périmètre sur les communes de Brunvillers-la-Motte, Crèvecœur-le-Petit, Maignelay-Montigny, Plainval et Sains-Morainvillers ;
- Station de Saint-Just-en-Chaussée « la Trouée » (décret du 11 mars 1983) : périmètre sur les communes de Nourard-le-Franc et Saint-Just-en-Chaussée.

### Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Catillon-Fumechon et Dury (décret du 29 juin 1990) : périmètre sur les communes de Beauvoir, Bonvillers, Breteuil, Campremy, Paillart, Saint-André-Farivillers, Thieux, Vendeuil-Caply et Wavignies ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Clermont et Coivrel (décret du 16 mars 1982) : périmètre sur les communes d'Angivillers, Avrechy, Coivrel, Cuignières, Erquinvillers, Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny et Ravenel ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Creil et Catillon-Fumechon (décret du 18 mai 1994) : périmètre sur les communes d'Airion, Avrechy, Fournival, le Mesnil-sur-Bulles et Nourard-le-Franc ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Froissy et Aux Marais (décret du 23 novembre 1989) : périmètre sur les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Froissy, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémond et Oroër ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Froissy et Breteuil (décret du 23 novembre 1989) : périmètre sur les communes de Breteuil, Sainte-Eusoye et Vendeuil-Caply ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Grandru et Saint-Just-en-Chaussée (décret du 11 mars 1983) : périmètre sur les communes de Maignelay-Montigny, Ménévillers, Méry-la-Bataille, Montgérain, le Plessier-sur-Saint-Just, Ravenel, Saint-Just-en-Chaussée et Saint-Martin-aux-Bois ;

- Faisceau hertzien entre les stations de Sainte-Geneviève et Belleuse (*décret du 24 novembre 1989*) : périmètre sur les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Catheux, Fontaine-Bonneleau, le Gallet, Oroër et Viefvillers ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Saint-Just-en-Chaussée et Dury (*décret du 11 mars 1983*) : périmètre sur les communes d'Ansauvillers, Bacouël, Beauvoir, Bonvillers, Catillon-Fumechon, Chepoix, Nourard-le-Franc, Paillart, Rouvroy-lès-Merles, Tartigny, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-aux-Bois et Wavignies ;
- Faisceau hertzien entre les stations d'Uilly-Saint-Georges et Catillon-Fumechon (*décret du 29 juin 1990*) : périmètre sur les communes de Bulles, le Mesnil-sur-Bulles et Nourard-le-Franc.

### Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Doubles voies principales électrifiées « ligne Paris-Nord / Lille » : localisation sur les communes d'Airion, Avrechy, Bacouël, Brunvillers-la-Motte, Chepoix, Gannes, la Hérelle, Mory-Montcruix, Paillart, Plainval, Quinquempoix, Rouvroy-lès-Merles, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Rémy-en-l'Eau, Tartigny et Valescourt ;
- Voie principale non-électrifiée « ligne Amiens / Compiègne » : localisation sur les communes de Domfront, Godenvillers, Ménévillers, Montgérain, Moyenneville, le Ployron, Rouvillers, Royaucourt, Tricot et Wacquemoulin ;
- Voie principale non-électrifiée « ligne de fret Breteuil-embranchement / Breteuil-ville » : localisation sur les communes de Bacouël, Beauvoir, Breteuil, Tartigny et Vendeuil-Caply ;
- Voies de service non électrifiées : localisation sur les communes de Bacouël, Breteuil, Rouvillers et Saint-Just-en-Chaussée.

### Servitudes aéronautiques de dégagement (T5) :

Gestionnaire de SUP : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

- Aéroport de Beauvais – Tillé (*PSA du 20 mai 1985*) : périmètre sur la commune d'Oroër.

**Remarque : Les communes de Cormeille, Grandvillers-aux-Bois, le Mesnil-Saint-Firmin et le Plessier-sur Bulles ne sont grevées d'aucune Servitudes d'Utilité Publique.**